



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231018-DEL2023064-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **20 OCT. 2023**
Publié le : **20 OCT. 2023**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.064

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 octobre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

TANIA KITIC A MICHEL NUNG, FRANCK BLEUSE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

Blaise ETHODET-NKAKE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : AUTORISATION D'ACCEPTATION DU TRANSFERT DE PROPRIETE DE COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES DE FOSSES DANS LE CADRE DU PROJET D'ARCHEO-SITE DE LA VALLEE DE L'YSIEUX, ANTENNE DU MUSEE ARCHEA

RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code du patrimoine et notamment l'article L. 541-7 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2112-1 et art. L.3111-1 ;

Considérant que le musée de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ARCHÉA conserve et valorise, depuis plus de dix ans, l'ensemble des collections archéologiques découvertes sur le territoire intercommunal, et notamment l'important ensemble d'objets archéologiques provenant des fouilles des ateliers de potiers de la Vallée de l'Ysieux, menées de 1991 à 2001 par Rémy Guadagnin, Conservateur du Musée National des Arts et Traditions Populaires (MNATP devenu MuCEM) et président de l'association d'archéologie bénévole Jeunesse Préhistorique et Géologique de France (JPGF - section de Villiers-le-Bel) ;

Considérant que cet ensemble archéologique appartient aujourd'hui au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) ;

Considérant que ces collections, soient le lot de 746 objets en céramique, métal ou os, ainsi qu'un lot de collections d'étude et collections annexes (tessons de céramique, ossements animaux) représentant environ 80 palettes, ont vocation à être présentées dans un lieu dédié, à proximité immédiate des vestiges encore visibles : le futur archéo-site des potiers de la vallée de l'Ysieux, implanté au Village de Fosses ;

Considérant la demande de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de transfert de propriété des collections Fosses-Vallée de l'Ysieux à son profit pour les présenter au sein de l'archéo-site de Fosses, antenne du musée de France intercommunal ARCHÉA ;

Considérant que le MuCEM a émis un avis favorable à ce transfert de propriété et que le dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat ;

Considérant que les collections mises au jour à Fosses représentent la très grande majorité des collections, auxquelles s'ajoutent celles mises au jour à Lassy et Bellefontaine ;

Considérant qu'afin de faciliter la conservation de ces collections et de pouvoir présenter au public local et régional cet ensemble patrimonial, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France sollicite la contribution de la Ville de Fosses, sous la forme d'une renonciation de propriété au profit de Roissy Pays de France pour son musée ARCHÉA et son archéo-site de la vallée de l'Ysieux ;

Considérant que cette même démarche a été réalisée auprès des maires de Bellefontaine et Lassy afin de conserver, dans la mesure du possible, la même propriété pour cet ensemble scientifique cohérent ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le transfert de propriété d'un lot de 746 objets en céramique, métal ou os, portés à l'inventaire réglementaire des Musées de France mais aussi d'un lot de collections d'étude et collections annexes (tessons de céramique, ossements animaux) représentant environ 80 palettes actuellement conservées dans les réserves d'ARCHÉA au profit de Roissy Pays de France ;
- **AUTORISE** l'inscription du lot de 746 objets en céramique, métal ou os, portés à l'inventaire réglementaire des Musées de France et du lot de collections d'étude et collections annexes (tessons de céramique, ossements animaux), déjà inventoriés au titre des musées de France, à l'inventaire réglementaire du musée ARCHÉA, après avis simple du Haut Conseil des Musées de France ;
- **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Blaise ETHODET-NKAKE